

Remplace la date 14-mars-2024

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 7.04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 20317

Numéro du fiche de données de sécurité 20317

Nom du produit MONOPROPYLENE GLYCOL

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119456809-23

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

CE n° (numéro d'index UE) 200-338-0

Numéro CAS 57-55-6

Synonymes Propylene Glycol, PROPAN 1,2 DIOL, DOWCAL 20, 1,2 PROPYLENE GLYCOL CARE, PROPYLENE GLYCOL INDUSTRIAL GRADE, MONOPROPYLENE GLYCOL PH, MPG STANDARD, PROPYLENE GLYCOL USP GRADE, PROPYLENE GLYCOL TECHNICAL GRADE, PROPYLENE GLYCOL USP/EP, KOLLISOLV PG, MONOPROPYLENE GLYCOL USP FCC ED 7, MONOPROPYLENE GLYCOL T, MONOPROPYLENE GLYCOL DOW AGPH, MONOPROPYLENE GLYCOL DOW, MONOPROPYLENE GLYCOL HCS, MPG USP O&G, MPG USP, MONOPROPYLENE GLYCOL USP/EP, SOLV CORR MPG, MONOPROP GLYCOL USP/EP WUXI, MONOPROPYLENE GLYCOL BPC, MONOPROPYLENE GLYCOL BIO, MONOPROPYLENE GLYCOL TECHN, MONOPROP GLYCOL CIR-MB USP/EP

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de substance
Applications industrielles diverses
Distribution de substance
Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Revêtements
Agent liant
Agent de libération
Fluides fonctionnels
Laboratory reagent
Production de polymères
Production de caoutchouc
Traitement de l'eau
Produits chimiques pour l'industrie minière
Agent nettoyant
De-Icer

Additif pour produits agrochimiques
 Intermédiaire chimique
 Milieu caloporteur
 Solvant
 Produits pharmaceutiques
 Industrie Agro-Alimentaire
 Cosmétiques
 Utilisation professionnelle
 Utilisation industrielle
 Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd International 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL
 Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

| | |
|--|------------|
| Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 | |
| Europe | 112 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
 Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Non classé

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------------|-------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | 99.5 - 100% | 01-211945680 9-23 | 200-338-0 | Non classé | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | > 20000 | > 2000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|---|
| Conseils généraux | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Ingestion | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Protéger de l'humidité. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---------------------------------|---------|-----------|---|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | - | - | 168 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---------------------------------|---------|-----------|--|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | - | - | 50 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Nom chimique | Eau douce | Eau douce (libération intermittente) | Eau de mer | Eau de mer (libération intermittente) | Air |
|---------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------------------|-----|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | 260 mg/L | 183 mg/L | 26 mg/L | - | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|---------------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------|------------------|--------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | 572 mg/kg sediment dw | 57.2 mg/kg sediment dw | 20000 mg/L | 50 mg/kg soil dw | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

| Gants | | | |
|------------------|--|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| | Porter des gants de protection en caoutchouc butyle | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Rubber (natural, latex) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polyéthylène (PE) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL") | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polyvinyl alcohol (PVA) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polychlorure de vinyle (PVC). | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Porter des gants de protection | > 0.35 mm | > 120 minutes |

| | | | |
|--|--------------|--|--|
| | en Néoprène™ | | |
|--|--------------|--|--|

| | |
|---|--|
| Protection de la peau et du corps | Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. |
| Protection respiratoire | Utiliser une protection respiratoire adaptée. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|----------------------------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide | |
| Aspect | Liquide | |
| Couleur | Incolore ou Différentes couleurs | |
| Odeur | Inodore | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | < -20 °C | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 184 °C | @ 760 mmHg. Extrapolations. |
| Inflammabilité | | Aucune information disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | 12.5% | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | 2.6% | |
| Point d'éclair | 104 °C | Pensky-Martens closed cup. |
| Température d'auto-inflammabilité | > 370 °C | |
| Température de décomposition | | Indéterminé(e)(s). |
| pH | | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse) | | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique | | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique | 43.4 mPa s | @ 25 °C. |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité(s) | | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage | log Pow: -1.07 | |
| Pression de vapeur | 20 Pa | @ 25 °C. |
| Densité relative | 1.03 - 1.05 | 20 °C. Extrapolations. |
| Masse volumique apparente | | Aucune information disponible |
| Densité de liquide | Aucune information disponible | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | 2.62 | Extrapolations. |
| Caractéristiques des particules | | non applicable. liquide. |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

Point d'écoulement < -57

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

 Propriétés explosives Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.

Matières solides inflammables non applicable liquide
Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
 Aucune information disponible 0.01 (butyl acetate = 1), Estimated value

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | > 20000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | 317.042 mg/l (Rat) (2h) |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | Non irritant pendant l'utilisation normale L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | Peut provoquer une légère irritation des yeux |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---------|-------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| | résultats pour l'humain | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |

Mutagénicité sur les cellules germinales Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur les composants

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|----------|--|
| | in vitro | Négatif |
| | | Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal |

Cancérogénicité N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Informations sur les composants
MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|---|
| | | N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire. |

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|---|
| | | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------|
| | | | | | Non classé |

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë | Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) | CL50 | 40613 mg/L | 96 heures | |
| OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate | Ceriodaphnia dubia | CL50 | 18340 mg/L | 48 heures | |
| OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et | Pseudokirchneriella subcapitata | CEr50 | 19000 mg/L | 96 heures | |

| | | | | | |
|---|--------------------|------|--------------|-----------|--|
| cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance | | | | | |
| | Pseudomonas putida | NOEC | > 20000 mg/L | 18 heures | |
| Toxicité aquatique chronique | Ceriodaphnia dubia | NOEC | 13020 mg/L | 7 jours | |

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|----------------------|---|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) | LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|--|--------------------|--------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | jours 28 | 81% | Facilement biodégradable |

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|--------------------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent. | 28 jours | Biodégradation 81% | Facilement biodégradable |
| OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer ou équivalent. | 64 jours | Biodégradation 96% | Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Facteur de bioconcentration (BCF) 0.09

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|----------------------|------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | -1.07 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|----------------------|---------------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser les récipients vides. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

| | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|---|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |

RID

| | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---------------------------------|-------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | RG 84 |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
 Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 7**

| Méthode de classification | Méthode utilisée |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 14-mars-2024

Date de révision 28-mars-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité